

Appel à la création



33° PRIX GILBERT BETOUX - 2018

Comme chaque année, Objectif Image organise un appel à la création photographique, intitulé Prix Gilbert Betoux (du nom du fondateur de l'Union).

Les critères de sélection par le jury de professionnels de l'image sont la qualité artistique, l'originalité et la cohérence d'une vision d'auteur. AUCUN THEME N'EST IMPOSÉ

Cette année le jury sera organisé à **LYON**

Le lauréat bénéficiera d'une exposition lors du Salon National d'Auteurs 2018 à Charleville-Mézières, ainsi que dans tout club affilié qui en ferait la demande, et d'une publication dans la revue Images.

Le montant du prix est de **400 euros**.

Les dossiers devront parvenir à l'adresse suivante

Objectif Image Lyon

100 Route de Vienne
69008 LYON

et cela avant le **Vendredi 14 septembre 2018**

J'espère que vous continuerez à participer nombreux à ce prix

Pierre SOYER



OBJECTIF IMAGE PRIX GILBERT BETOUX 2018

R E G L E M E N T

1- Le présent prix est destiné à récompenser le meilleur auteur d'Objectif Image de l'année. Outre une récompense financière, cet auteur bénéficiera d'une exposition lors du Salon National d'Auteurs ainsi que dans tout club affilié, qui en ferait la demande, et d'une publication dans la revue Images.

2- Sont admis à y participer, tous les membres des associations affiliés à Objectif Image. Les propositions de candidatures se feront par l'intermédiaire des associations qui pourront présenter un ou plusieurs candidats. A ce titre le dossier sera envoyé accompagné d'une lettre d'envoi signée par le président de l'association.

3- Chaque concurrent soumettra au jury un dossier comportant de **10 à 20 œuvres** originales qui pourront éventuellement être reliées entre elles par un texte. Les images devront être libres de tout droit et l'auteur s'engage à avoir les autorisations auprès des personnes représentées. Les photographies soumises au Jury ne doivent pas avoir été précédemment exposées lors d'un Salon de l'Union.

4- Les œuvres photographiques, d'un format libre devront :
- soit être montées sous passe-partout de 8 à 20/10, de dimensions 40x50, la couleur de la marie-louise est laissée libre.
- soit pour les œuvres en plein format 40x50, être montées sur un support épais d'environ 20/10.

5- Chaque envoi sera accompagné d'un bref curriculum vitae auquel sera joint un court texte d'introduction qui précisera le sens de la démarche photographique de l'auteur.

6- Le choix des sujets traités est entièrement libre et ne comporte aucune restriction. L'étude pourra être thématique, séquentielle, narrative, etc., étant entendu que l'auteur bénéficie de la liberté d'expression la plus totale.

7- Un jury composé de personnalités du monde photographique aussi bien extérieur qu'appartenant à Objectif Image sera réuni; il lui incombera, au vu des dossiers, d'attribuer à l'auteur du meilleur envoi le prix "Gilbert Betoux", du nom du Fondateur d'Objectif Image.

8- Ce prix est doté de quatre cents Euros (**400 €**). Le résultat sera proclamé à l'issue des délibérations du jury, et le prix effectivement remis lors du «Salon National d'Auteurs», durant lequel le dossier gagnant sera exposé dans son intégralité.

9- Si le jury estime qu'aucun envoi ne mérite le prix, celui-ci peut ne pas être attribué.

10- Le lauréat de ce prix ne sera plus admis à concourir pendant les deux années suivantes. (voir liste ci-dessous). Par contre les autres postulants peuvent représenter leur dossier -ou un autre- autant de fois qu'ils le désirent.

11- Les dossiers devront parvenir à LYON pour le **14 septembre 2018** au plus tard.

12- Les dossiers non primés seront renvoyés à leurs propriétaires. Prévoir une étiquette préaffranchie pour le retour.

13- Chaque concurrent s'engage, au cas où lui serait attribué le prix, à faire don de deux images de son dossier à Objectif Image. Ces images feront partie de la collection de prestige d'Objectif Image. Il permet de plus à Objectif Image de publier ses images dans des revues ou sur internet, national et international pour faire la promotion de nos associations. Il accepte de céder à titre gratuit ses droits à l'image sur sa création en vue d'une exposition, d'une publication ou édition, quel qu'en soit le support, papier ou numérique. L'exploitation par l'association est limitée à la formation interne, la promotion de l'association et de ses auteurs photographes. L'association s'interdit toute exploitation ou diffusion à titre payant ou commercial des images. Cette cession ne déroge pas au principe de protection des droits des biens et personnes photographiées.

14- Il sera pris le plus grand soin des photographies reçues, mais les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des dommages éventuels survenus à celles-ci pendant leur transport, manipulation ou exposition.

15- La participation à ce prix implique l'acceptation totale du présent règlement. Un exemplaire de celui-ci daté et signé par le candidat sera joint à l'envoi.

Rappel des prix Gilbert Betoux:

1986 Georges ALAUX Jarny
1987 Daniel MEZERGUES Paris Servir
1988 Joseph SOJIC Paris Servir
1989 Didier DE NAYER Paris Servir
1990 Yves MAMBRET Paris Servir
1991 Philippe MORIN Caen
1992 Sandrine GRAUX Caen
1993 Marc FILY Rennes
1994 Philippe MORIN Caen
1995 Jean Bernard ROUX Paris Servir
1996 Francis GOELLER Lannion
1997 Philippe MORIN Caen
1998 Maryse BRAULT Rennes
1999 Antoine De GIVENCHY St Brieuc
2000 Patricia MICHONSKI Paris
2001 Francis GOELLER Lannion
2002 Christian JOUBERT Paris
2003 Pierre LE CABEC Lannion
2004 Didier DE NAYER Paris
2005 Claude HENRY Lannion
2006 Emmanuel SMAGUE Lannion
2007 Maryse BRAULT Rennes
2008 Hervé SEGURET Bordeaux
2009 Michel BRISSON Paris
2010 Brigitte JEAN Caen
2011 Benoit BERNARD – Bordeaux
2012 Jean-Marc VESSERON - Charleville-Mézières
2013 Frédéric LE CHEVANTON – Lannion
2014 Terry FABRE – Montpellier
2015 Jacques VILLIERE – Montpellier

2016 # Jean-Marc VESSERON - Charleville-Mézières

2017 # Antoine LEBLOND - Lannion